

Nombre de conseillers :

En exercice : 11
Présents : 8
Votants..... : 8
Pouvoir..... : 0
Absents : 3

Date de la convocation :
10 octobre 2025

DELIBERATION 2025/09

L'an deux mille vingt-cinq le 20 octobre à 18h30,
Le conseil syndical du syndicat intercommunal du groupe scolaire de Novalaise, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Claudine TAVEL,

Présents : Mesdames : TAVEL Claudine – REGOLINI Danielle - GELIN Odile –
Messieurs : MANTEL Frédéric – CHARPINE François - FAUGE Alexandre - ROZEL Guy
– ROY Romuald (remplaçant de COLLIOT Alexis)

Excusés : Madame PERRIER-GUSTIN Marie-Hélène

Absents : Madame Jennifer COLIN - Monsieur ZUCCHERO Jérémy

Objet : Suppression d'un emploi d'adjoint d'animation à temps non complet et Création d'un emploi d'adjoint technique d'animation à temps complet

La Présidente rappelle au conseil syndical l'augmentation du nombre d'enfants en école maternelle. Un adjoint d'animation est mis à disposition sur le temps scolaire du matin et ce depuis l'année scolaire précédente.

Elle propose de pérenniser ce temps en maternelle et de transformer le poste d'adjoint d'animation de 28h00 à 35h00.

Le Comité Social Territorial n'a pas à être consulté car la modification de la durée hebdomadaire de l'agent à temps non complet correspond à une augmentation de la quotité de son temps de travail supérieur à 10 % et ne lui fait pas perdre le bénéfice de son affiliation à la CNRACL.

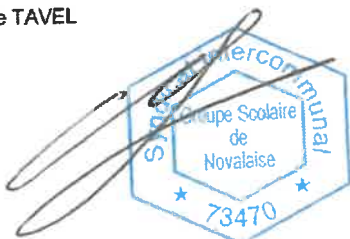
Après avoir entendu La Présidente, et après en avoir délibéré, le Conseil syndical,

DECIDE à l'unanimité qu'à compter du 1^{er} novembre 2025 sera effective,

- La suppression d'un emploi d'adjoint d'animation à temps non complet (28h/semaine).
- La création d'un emploi d'adjoint d'animation à temps complet.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission
En Préfecture le,
Pour expédition conforme,

La Présidente
Claudine TAVEL



Le Secrétaire de séance
Frédéric MANTEL

Nombre de conseillers :

En exercice : 11
Présents : 8
Votants..... : 8
Pouvoir..... : 0
Absents : 3

Date de la convocation :
10 octobre 2025

DELIBERATION 2025/09

L'an deux mille vingt-cinq le 20 octobre à 18h30,
Le conseil syndical du syndicat intercommunal du groupe scolaire de
Novalaise, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après
convocation légale, sous la présidence de Madame Claudine TAVEL,

Présents : Mesdames : TAVEL Claudine – REGOLINI Danielle - GELIN Odile –
Messieurs : MANTEL Frédéric – CHARPINE François - FAUGE Alexandre - ROZEL Guy
– ROY Romuald (remplaçant de COLLIOT Alexis)

Excusés : Madame PERRIER-GUSTIN Marie-Hélène

Absents : Madame Jennifer COLIN - Monsieur ZUCCHERO Jérémy

Objet : Suppression d'un emploi d'adjoint d'animation à temps non complet et Création d'un emploi d'adjoint technique d'animation à temps complet

La Présidente rappelle au conseil syndical l'augmentation du nombre d'enfants en école maternelle. Un adjoint d'animation est mis à disposition sur le temps scolaire du matin et ce depuis l'année scolaire précédente.

Elle propose de pérenniser ce temps en maternelle et de transformer le poste d'adjoint d'animation de 28h00 à 35h00.

Le Comité Social Territorial n'a pas à être consulté car la modification de la durée hebdomadaire de l'agent à temps non complet correspond à une augmentation de la quotité de son temps de travail supérieur à 10 % et ne lui fait pas perdre le bénéfice de son affiliation à la CNRACL.

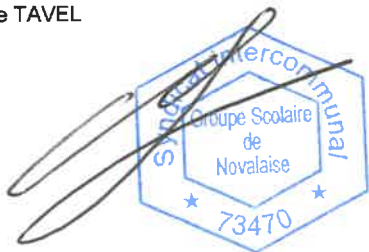
Après avoir entendu La Présidente, et après en avoir délibéré, le Conseil syndical,

DECIDE à l'unanimité qu'à compter du 1^{er} novembre 2025 sera effective,

- La suppression d'un emploi d'adjoint d'animation à temps non complet (28h/semaine).
- La création d'un emploi d'adjoint d'animation à temps complet.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission
En Préfecture le,
Pour expédition conforme,

La Présidente
Claudine TAVEL



Le Secrétaire de séance
Frédéric MANTEL

A blue ink signature of Frédéric MANTEL, written in a cursive style.